

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 29 JUILLET 2025 à 20 H 30

CONVOCACTION DU 22 JUILLET 2025

ORDRE DU JOUR

Tarifs des concessions du cimetière
Entreprise pour électricité - salles associatives
Demande de subvention Fonds de solidarité pour le logement d'Eure-et-Loir
Demande de subvention AFM-Téléthon pour 2026
Travaux – projets - état d'avancement
Comptes rendus syndicats et commissions
Informations et questions diverse

Quorum : Nombre de conseillers : 14 Présents : 08 Excusés : 5 dont 4 procurations Absents : 1
--

Après lecture du procès-verbal du 17 juin 2025, Mme le Maire et le secrétaire de séance du 17 juin 2025 sont invités à signer le registre.

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-neuf juillet à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Unverre, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire**.

Étaient présents :

M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, Mme Maryvonne THOUSEAU, M. Vincent NOUVELLON, M. Laurent PIAUD, Mme Patricia HUET, Mme Émilie DAVIGNON, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Anthony FURET (*pouvoir à M. Laurent PIAUD*), M. Pascal BULOIS (*pouvoir à Mme Marie-Dominique PINOS*), Mme Stéphanie HOUSAYE (*pouvoir à Mme Maryvonne THOUSEAU*), M. Sébastien THIROUARD, Mme Aurélie LACROIX, Mme Laëtitia RAINOT VALLEE (*pouvoir à Mme Émilie DAVIGNON*)

Mme Céline SAINT LO a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour

Tarifs des concessions du cimetière– délibération n°25-51

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs actuellement en vigueur dans le cimetière (*délibération n°17-92 du 19/12/2017*). Elle propose de réviser ces tarifs, étant très en dessous des tarifs pratiqués dans les communes voisines.

Pour infos, tarifs en vigueur aujourd'hui :

	Durée	Terrain	Cavurne	Columbarium
Concession	15 ans	130,00 €	90,00 €	405,00 €
Concession	30 ans	190,00 €	170,00 €	505,00 €
Concession	50 ans	300,00 €	260,00 €	755,00 €

Tarif d'occupation du caveau provisoire : 1,50 € par jour

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à compter du **1er janvier 2026** :

	Durée	Terrain	Cavurne	Columbarium
Concession	15 ans	160.00 €	110.00 €	490,00 €
Concession	30 ans	230.00 €	210.00 €	610,00 €
Concession	50 ans	360.00 €	320.00 €	900,00 €

Tarif d'occupation du caveau provisoire : 1.50 € par jour

Entreprise pour électricité – salles associatives **délibération n°25-52**

Mme le Maire rappelle que pour les travaux des salles associatives, 5 entreprises avaient été retenues. L'entreprise pour le lot N°4 électricité a été placée en liquidation judiciaire le 14 décembre 2023. Après consultation du conseil municipal, il avait donc été décidé de faire appel à l'entreprise LTE (qui avait déjà réalisé les travaux à la boulangerie). Une délibération doit être prise pour valider la venue de LTE.

Le conseil municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'offre de l'entreprise ci-dessous.

Lot n°4 - Electricité / CFO / CFA / VMC	LTE sarl	10 rue Georges Charpak 28 300 MAINVILLIERS	22 717 € HT	27 260.40 € TTC
---	----------	--	-------------	-----------------

AUTORISE Mme le Maire à passer commande et à signer tout document inhérent à cette opération.

Demande de subvention : Fonds de solidarité pour le logement d'Eure-et-Loir **délibération n°25-53**

Mme le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu une demande de subvention du département pour le Fonds de solidarité pour le logement d'Eure-et-Loir. Le FSL intervient pour aider financièrement les personnes ou ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent, indépendant ou à s'y maintenir. Pour rappel, l'an passé, nous n'avons pas versé de subvention pour le FSL.

Le conseil municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de ne pas verser de subvention au FSL

DONNE TOUS POUVOIRS à Mme le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Demande de subvention : AFM-Téléthon pour 2026 **délibération n°25-54**

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'AFM-Téléthon a sollicité le soutien financier de notre commune par l'attribution d'une subvention municipale à leur délégation départementale. Cette subvention leur permettrait de maintenir et de renforcer leurs actions essentielles au plus près des besoins des malades et de leurs familles Cette aide serait un levier précieux pour faire vivre l'engagement de proximité qui fonde l'identité de leur association. Pour rappel, l'an passé le conseil n'a pas souhaité verser de subvention à l'AFM-Téléthon.

Le Conseil Municipal d'Unverre, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de ne pas verser de subvention à l'AFM Téléthon

DONNE TOUS POUVOIRS à Mme le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Travaux – projets – état d'avancement

-Une entreprise est venue pour établir un devis pour refaire le marquage au sol pour :

- Certains passages piétons du bourg (devant la mairie, devant l'ancienne épicerie, devant le bureau de tabac, devant boulangerie, devant restaurant, devant l'église)
- Places de stationnement (sur le grand parking, sur le petit parking devant la boulangerie, parking salle des fêtes et places de stationnement derrière l'église)
- Bande blanche au tennis pour marquer le sens unique
- Marquage en face de la caserne des pompiers afin de matérialiser l'espace réservé pour faciliter leurs entrées et sorties et leur station de lavage.
- Marquage devant la cantine pour les livraisons
- Refaire les bandes jaunes effacées à certains endroits de la commune

Le devis s'élève à 6 370.10 € HT soit 7 644.12 € TTC.

-travaux cour de l'école maternelle : Nous avons été recontactés par le département. L'architecte voudrait faire appel aux entreprises locales pour faire le préau.

-Extension du cimetière : il semblerait qu'un pylône électrique (EDF) soit dans le terrain où l'on doit faire

l'agrandissement du cimetière. Il va falloir contacter Enedis pour le faire enlever.

-Le plombier est passé faire des réparations à divers endroits de la commune :

- Fuite dortoir de l'école
- Groupe de sécurité pour le chauffe-eau de la mairie
- Changement d'un mitigeur toilettes publiques à côté de la mairie
- Remise en fonction de la chaudière du musée-école et pose d'un thermostat

Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations :

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du conseil municipal n°20-40 du 25 mai 2020, Mme le Maire informe les membres présents qu'elle a accepté :

-le devis DV-508 de LA LIBRAIRIE DU COIN pour des fournitures scolaires d'un montant de 180.88 € TTC

-le devis de l'entreprise PICHON pour des fournitures scolaires d'un montant de 810.26 € TTC

-le devis 158886 de l'ECHO DE BROU pour l'achat d'enveloppes pour la mairie d'un montant de 182.40 € TTC

-le devis DE2503777 de l'entreprise DECOLUM ILLUMINATIONS pour les décorations de Noël rétro réfléchissantes d'un montant de 2 745.60€ TTC

-le devis de TKE pour le contrat de maintenance pour l'ascenseur de l'école pour un montant de 480 € TTC

-le devis 15888 de l'ECHO DE BROU pour l'achat d'un panneau pour l'inauguration de la boulangerie d'un montant de 51.60 € TTC

-le devis DV0704674-1 de BERGER LEVRAULT pour le contrat de services de 3 ans BL Enfance light d'un montant de 840 € TTC la 1^{ère} année et 540 € TTC la 2^{ème} et 3^{ème} année.

-le devis des CARS LECUYER pour le transport scolaire trajet piscine/école d'un montant de 281 € TTC

-le devis AIT250602496 de l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITÉS pour l'achat d'une armoire d'entretien pour les salles associatives d'un montant de 272.07 € TTC

-le devis 1030 de l'entreprise SELVERT SAS pour l'achat d'herbicide (vinaigre de bois en bidon de 20 litres X 10) d'un montant de 435 € HT

-le devis 25184167 de l'entreprise NOREMAT pour l'achat de couteaux pour l'élagueuse d'un montant de 607.44 € TTC

-le devis ET002915 du garage PICHARD pour la réparation du camion Nissan (courroie) et la vidange d'un montant de 1604.80€ TTC.

-le devis 130026873 de l'entreprise ADIS pour l'achat de fournitures d'entretien pour l'école d'un montant de 1423.09 € TTC

Comptes rendus syndicats et commissions

-Mme THOUSEAU Maryvonne nous fait un compte rendu de sa réunion au SICTOM :

1 - Les événements qui ont marqué 2024 :

- La déchetterie d'Illiers qui a été fermée pendant 4 ou 5 mois pour sa rénovation
- 14 tonnes d'amiante ont été collectées
- Les inondations sur Bonneval ont généré 130 tonnes de déchets pris en charge par le SICTOM
- 79 % de déchets revalorisés, 13 % de déchets réutilisés, 8% des déchets enfouis : l'enfouissement diminue au profit de la valorisation énergétique et aussi en faveur du recyclage : moins 25% de bacs gris depuis 2010.

2 - Communication et sensibilisation

- Des cendriers de poche à offrir lors de manifestations diverses
- 1500 gobelets réutilisables ont été empruntés en 2024 pour les associations
- En plus des calendriers, collecte, étiquettes de prix, distribution de stop pub ...

3 - Mauvais tri des bacs jaunes

- A cause du mauvais tri (des bacs jaunes) qui est en augmentation, les déchets sont envoyés à l'incinération à Saran (45) pour un prix de 95 € la tonne.
- Depuis 4 ans, la qualité du tri se dégrade, atteignant 28 % d'erreur de tri en 2024.

- Un contrôle qualité a été effectué et représente 8.72 % de bacs refusés (sur 7994 bacs contrôlés, 764 bacs ont été refusés). Causes : déchets imbriqués ou en sacs , textiles sanitaires tels que les mouchoirs, l'essuie tout, les masques ou les couches, puis divers objets plastiques qui ne sont pas des emballages tels que les jouets.

4 - SPL CHARTRES CTV

- Depuis le 05 juin 2025, la convention de groupement a été signée. Nous ne sommes plus clients privilégiés mais actionnaires. Avec eux le capital a été fixé à 1 million d'euros.

5 – Le Relais

- Pour ce qui est de la collecte Le Relais, à la suite d'une interruption due à des difficultés opérationnelles et financières, tout est revenu dans l'ordre

-M. Laurent PIAUD et Mme Céline SAINT LO nous font le compte rendu de leur réunion au SISS :

- La convention de délégation entre la région et le SISS a été signée
- Cession de parcelles sur le collège qui ont été cédées au département
- Le SISS avait le projet de mettre en place une permanence au collège pour la distribution des fournitures scolaires pour montrer ce à quoi le SISS participe mais il y a la réserve électorale à partir de septembre donc finalement ce ne sera pas possible
- Un employé qui est en indisponibilité depuis 1 an, a demandé à être prolongé dans son indisponibilité

Informations et questions diverses

-Remerciements d'une administrée pour la fête du 14 juillet. Elle a apprécié l'ambiance familiale, la belle organisation de l'équipe municipale ainsi que le feu d'artifice.

-Une femme médecin s'est présentée à la commune, elle cherche un local pour s'installer. Mme le Maire l'a rencontrée. C'est un médecin de secteur 3 donc non conventionné, c'est 60 € le prix de la consultation et non remboursée par la sécurité sociale. Elle est déjà en contact avec plusieurs mairies mais se dit intéressée par Unverre. Le conseil est d'accord pour que Mme le Maire reprenne contact avec elle si elle est toujours intéressée.

TOUR DE TABLE

M. NOUVELLON Vincent nous informe que la VMC des vestiaires du stade a été changée et que ça fonctionne. Les lumières qui ont été changées fonctionnent aussi très bien au stade.

Mme HUET Patricia félicite le service technique pour le fleurissement de la commune car plusieurs personnes lui ont dit que c'était très joli. Mme Patricia HUET remercie également le service technique pour le broyage des vallées.

Prochaine séance le 23 septembre à 20h30

Séance levée à 23h05

Rappel des délibérations prises lors de la séance du 29 juillet 2025 (conformément à l'article R 2121-9 du CGCT)

25-51	Tarifs des concessions du cimetière
25-52	Entreprise pour électricité – salles associatives
25-53	Demande de subvention Fonds de solidarité pour le logement d'Eure-et-Loir
25-54	Demande de subvention AFM-Téléthon pour 2026

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 juillet 2025 à 20 H 30

Le Maire,
Mme Marie-Dominique PINOS

Le Secrétaire de séance,
Mme Céline SAINT LO